



APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

AUDIENCE DRCPN

**Reçu ce jour à la DRCPN, Alternative Police
CFDT exige et obtient :**

**la régularisation rapide des échelons de
l'ensemble des policiers avant l'application
des textes du protocole d'accord de mars
2022 qui seront présentés au CSA
Ministériel le 13 juin prochain.**

**Soyez vigilant lors de votre reclassement
indiciaire, pensez à vérifier votre arrêté
portant avancement d'échelon qui
indiquera le reliquat d'ancienneté acquise.**

**CONTACTEZ NOS ÉQUIPES ZONALES
POUR INTERVENIR DIRECTEMENT
AUPRÈS DES SGAMI !!**